COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél **04 72 76 01 05**
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 11 MAI 2020

Président : Bernard COURRIER.
Membres : Alain BARBIER, Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Lakhdar TOUATI.
Absents excusés : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON.
Contacts téléphoniques : Bernard COURRIER 06 78 73 69 47

Les membres de la Commission Sportive et des Compétitions sont profondément attristés par la disparition de notre AMI Néné GEREZ et présentent leurs condoléances les plus sincères à sa famille.

MESSAGE TRES IMPORTANT A L' ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toutes les demandes, en rapport avec les classements et les Montées/Descentes, doivent être effectuées par messagerie via la *boîte mail officielle du club*.
Nous vous rappelons que tout écrit doit être nominativement signé et adressé à la *Commission Sportive et des Compétitions*.

CHAMPIONNATS : MONTEES ET DESCENTES 2019/2020

Modifications à appliquer sur la parution faite au PV 475

U15 D4 poule H :
1er : FC VENISSIEUX 3 ne monte pas car n'a pas participé à la phase 1
donc ne peut pas participer aux barrages.
2ème : ES ST PRIEST 2 monte en D3.
*****
U15 D4 poule A :
ASC ST-PRIEST 1 monte en D3
U15 D4 poule C :
GREZIEU V 1 monte en D3
U15 D4 poule D :
LY EVEIL 2 monte en D3

Décision du bureau du Comité Directeur du 13/05/20 :
Concernant les catégories Séniors D1 et Séniors D2, il a été décidé de privilégier des poules de 14 équipes, complètes en D1 et incomplètes en D2. Ainsi, les calendriers de ces 2 niveaux se feront sur une base de 26 journées.
Concernant les catégories Séniors D3, Séniors D4 et Séniors D5, selon les effectifs connus à ce jour, les poules ne dépasseront pas 12 équipes (soit 22 journées).
En conséquence, nous aurons des montées supplémentaires en D2 et en D3 (en prenant en compte le fair-play).
Séniors D2 poule A :
USEL FOOT 1monte en D1 FP= 27 (Quotient=1,69)
Séniors D2 poule B :
UGA DECINES 1monte en D1 FP= 20 (Quotient=1,33)

Séniors D2 poule C :
ASVEL 1monte en D1 FP= 26 (Quotient=1,63)
A noter : Beaujolais Foot 1 FP= 34 (Quotient=2,13)

Séniors D3 poule C :
CALUIRE 2 monte en D2 FP= 26 (Quotient=1,73)
Séniors D3 poule E :
CO ST FONS 2 monte en D2 FP= 31 (Quotient=1,94)
Séniors D3 poule F :
ST PIERRE MINEURS 1 monte en D2 FP= 15 (Quotient=0,94)
A noter : Confluence 1FP= 46 (Quotient=2,88)
Gleizé 1 FP=62 (Quotient=3,88)
Port St Priest 1 FP=53 (Quotient=3,31)

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du district de Lyon et du Rhône, dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

Décision du bureau du Comité Directeur du 13/05/20 :
Concernant la catégorie Séniors D4, le club de LATINO AFC (581484), 4ème de sa poule ne peut pas monter en D3 pour cause d'infraction au statut de l'arbitrage pour la 3ème saison.
Les Règlements Sportifs ne permettant pas de repêcher après la 4ème place, il a donc fallu départager les autres 4èmes de D4 en prenant en compte le fair-play.

Séniors D4 poule A :
BEAUJOLAIS FOOT 2 monte en D3FP= 9 (Quotient=0,60)
A noter : Dardilly 1FP= 13 (Quotient=0,81)
Toussieu 1 FP=25 (Quotient=1,56)
La Giraudière 1FP=32 (Quotient=2,13)
Grézieu La V 1FP=43 (Quotient=2,69)

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, FAX ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du DLR, devant la commission d'appel du district de Lyon et du Rhône, dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.